

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Lundi 29 février 2016

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

29/02/2016 – Délibération n° 3 – Analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays de Fougères

Date de convocation : 19 février 2016

Le 29 février 2016 à 18h30, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Cercle Antrainais – 5 rue de Fougères – 35560 ANTRAIN, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean MALAPERT.

Nombre de délégués en exercice : 119

Nombre de votants : 63

Délégués TITULAIRES et SUPPLEANTS présents : 63					
ANTRAIN COMMUNAUTE : 14	FOUGERES COMMUNAUTE : 23		LOUVIGNE COMMUNAUTE : 4	COGLAIS COMMUNAUTE : 14	CDC DU PAYS DE ST- AUBIN DU CORMIER: 8
Henri RAULT	Louis FEUVRIER	Bernard MARBOEUF	Louis PAUTREL	Jean MALAPERT	Pierre PRODHOMME
Jacqueline BRIAND	Jean-Louis LAGRÉE	Patricia RAULT	Maurice PAUTREL	Aymar DE GOUVION ST CYR	Dominique ROIZIL
David DRONIOU	Daniel BALLUAIS	Bertrand BODIN	Isabelle LEE	Pierre SOURDIN	Olivier BARBETTE
Pascal HERVÉ	Roland BOUVET	Monique POMMEREUL	François VEZIE	Louis SIMON	David VEILLAUX
André PEPIN	Sylvie LANGLAIS	Laurent LEGENDRE		Pascal VALLEE	Joseph ERARD
René CANTO	Michel BRARD	Jean-Luc VALLET		Georges GUENARD	Emmanuel ROCHELLE
Alain BOUE	André PHILIPPOT	Jean-Pierre HARDY		Louis DUBREIL	Gilbert LEONARD
Nicole PAIRE	Joël MAUPILE	Michel BALLUAIS		Frédéric BOUFFORT	Jean-François VALLEE
Patrick COLLET	Gérard GARDAN	Hervé GUILLARD		Patricia BOSSARD	
Claude GUÉRIN	Pierre GAUTIER	Jean-Pierre DESHAYES		Claude HAMARD	
Marcel GUÉRIN	Pierrick BARON	Marie-Odile CHEREL		Albert GONNET	
Yves LERAY	Jean-Claude BRARD			Estelle BIHEL	
Liliane SEMERIE				Daniel HELBERT	
Marie-France GASNIER				Marc COLIN	

➤ **6 pouvoirs :**

- **Elodie SACHET** a donné pouvoir à Pascal HERVÉ
- **Delphine VIEUXBLED** a donné pouvoir à Bernard MARBOEUF
- **Patricia DUPETITPRE** a donné pouvoir à Olivier BARBETTE
- **Daniel BALLUAIS** a donné pouvoir à Christophe GILLES
- **Françoise GARNIER** a donné pouvoir à Joseph ERARD
- **Jean-Paul GOUJIL** a donné pouvoir à François VEZIE

Conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme.

Le SCOT du Pays de Fougères ayant été adopté par délibération du comité syndical du 8 mars 2010, il convient donc de délibérer sur l'analyse des résultats de son application et sur son maintien en vigueur.

Il faut rappeler par ailleurs que le législateur a renforcé le rôle des SCOT. En 2017, l'intégralité du territoire français devra être couvert par les SCOT.

Par conséquent, il convient de procéder à l'analyse des résultats de l'application du SCOT.

❖ Rappel des objectifs du SCOT

Approuvé le 8 mars 2010, le SCOT du Pays de Fougères couvre un territoire de 58 communes réparties dans cinq EPCI. Il compte environ 84 800 habitants et s'étend sur une superficie de 102 600 hectares.

- Antrain Communauté
- Coglais Communauté
- Fougères Communauté
- Louvigné Communauté
- Communauté de communes du Pays de St-Aubin-du-Cormier

Dix orientations générales, réparties en trois parties, ont ainsi été définies pour maintenir un équilibre entre les différentes fonctions du territoire :

PARTIE 1 : GARANTIR LA COHÉRENCE TERRITORIALE ET PRÉSERVER LES ATOUTS QUI FORGENT L'IDENTITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE FOUGÈRES

- 1) Conforter les fonctions résidentielles et économiques
- 2) Développer une culture commune de l'aménagement et du développement territorial pour parler d'une seule voix et mieux se faire entendre
- 3) Maintenir et développer la perméabilité biologique
- 4) Garantir la pérennité et la qualité de la ressource en eau
- 5) Favoriser les énergies renouvelables et améliorer la gestion des déchets

PARTIE 2 : APPUYER LES DYNAMIQUES ACTUELLES VISANT A FAIRE DE L'ECHELON COMMUNAUTAIRE, LE NIVEAU PERTINENT DE REFLEXION POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITES TERRITORIALES ET LE CADRE DE COHERENCE PRIVILEGIE POUR GUIDER L'ACTION DES COMMUNES

- 6) Structurer les bassins de vie autour des chefs-lieux de canton pour en faire de réels points d'appui pour le développement des territoires communautaires
- 7) Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins de tous les ménages et répondre aux enjeux de solidarité territoriale
- 8) Guider les communes dans leurs réflexions visant l'identification et la préservation des éléments naturels et paysagers structurant d'une part, des espaces sensibles d'autre part

PARTIE 3 : CONFORTER LES COMMUNES COMME ECHELON OPERATIONNEL PRIVILEGIE POUR LA PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT MAITRISE ALLIANT IDENTITE, SOLIDARITE ET DURABILITE

- 9) Maîtriser le développement urbain pour préserver la ressource foncière, structurer le développement des communes et favoriser les déplacements de courte distance
- 10) Organiser le développement urbain pour favoriser la qualité de vie des communes et en valoriser l'identité rurale, architecturale, et paysagère

- L'opportunité d'un deuxième rond-point au niveau de l'échangeur 30 de l'A84.
- Plusieurs actions ont été engagées sur les aires de co-voiturage et les liaisons douces, notamment sur des anciennes emprises SNCF, des actions sont à venir et à poursuivre.

A noter, une étude complémentaire sur les enjeux de la mobilité et du transport en Pays de Fougères sera engagée en 2016 par le syndicat.

→ **En matière de logements et de maîtrise de la consommation de l'espace**

Le SCOT a permis de répondre au défi démographique du territoire, dans un contexte difficile, en développement une offre de logement conforme aux prévisions mais à diversifier. Le taux de croissance annuel de la population était estimé à 2,1% /an par le SCOT, il est en réalité proche de 1%.

La réflexion portée par le SCOT sur l'armature urbaine et les recommandations ont donné des directives aux documents d'urbanisme notamment sur les espaces naturels et agricoles. Plusieurs opérations de renouvellement urbain ont été engagées dans les villes et les bourgs, notamment par la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat dans chaque EPCI.

Toutefois, une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années, avec des objectifs chiffrés devra trouver sa place dans le SCOT.

→ **En matière d'implantations commerciales et de développement économique**

Une réflexion a été engagée sur l'aménagement commercial, elle reste à poursuivre et à structurer à l'échelle du SCOT du Pays de Fougères. On observe que la densité commerciale augmente dans les bourgs notamment par les nombreuses actions portées par les EPCI.

La consommation d'espace à vocation économique et le recentrage sur l'aire urbaine de Fougères et aux secteurs à enjeux sont conformes aux préconisations du SCOT. Un important travail est engagé sur le développement du haut débit dans ces zones. On constate toutefois une augmentation de la surface des zones d'activités et du nombre d'établissements.

Bien que les créations d'emplois soient en dessous des objectifs fixés, dû aux effets induits de la crise économique nationale de 2008, on assiste cependant à une tertiarisation de l'économie, en cohérence avec les objectifs de développement du SCOT. A noter, le taux de chômage reste inférieur en Pays de Fougères à celui du département. Les emplois agricoles sont en hausse, malgré la baisse du nombre d'exploitations.

En ce qui concerne le tourisme, on observe une baisse de la fréquentation entre 2010 et 2013 sur l'ensemble des équipements touristiques, mais une légère reprise depuis 2014.

→ **Conclusion**

L'analyse des résultats de l'application du SCOT, déclinée plus particulièrement à travers ses 10 orientations générales (annexe jointe) fait apparaître la nécessité d'engager une nouvelle réflexion prenant en compte les orientations législatives, les enjeux fixés par l'Etat et les acteurs du territoire pour le SCOT du Pays de Fougères, tout en prenant en compte les évolutions sociodémographiques, environnementale et réglementaires.

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du comité syndical du 8 mars 2010 approuvant le SCOT du Pays de Fougères,

Vu la délibération du comité syndical du 15 décembre 2014 portant sur la révision du SCOT du Pays de Fougères,

Vu la présentation de l'analyse des résultats de l'application du SCOT réalisée par le syndicat mixte du Pays de Fougères

Considérant que l'analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays de Fougères pour la période 2010-2016 confirme de manière générale la validité des orientations et de ses objectifs et fait

❖ Analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays de Fougères

Afin d'effectuer l'analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays de Fougères, le syndicat a bénéficié de l'assistance des services de la DDTM de Fougères, de l'observatoire de l'habitat et des transports du Pays de Fougères et des services de la chambre de commerce et d'industrie de la délégation Fougères Saint-Malo.

→ En matière d'environnement

Le SCOT a permis d'identifier les espaces naturels, les zones humides et les paysages d'intérêt en instaurant des niveaux de protection pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme des corridors écologiques. Les communautés de communes ont engagées des actions pour la protection de leurs ressources, notamment avec l'opération « Breizh Bocage » de replantation et de restauration du bocage en Pays de Fougères.

Il reste des efforts à fournir sur l'alimentation en eau potable et les systèmes d'assainissement. Les mesures prises par les SAGE devront être déclinées dans les documents d'urbanisme via le SCOT.

Une importante réflexion sur l'efficacité énergétique a été engagée sur le territoire. Le diagnostic du Plan Climat Energie Territorial (PCET) porté par le Pays de Fougères a permis de dresser ce constat et d'engager des actions : 45% des gaz à effet de serre proviennent du secteur agricole, 95% de l'énergie produite sur le territoire en 2013 est renouvelable.

En matière d'ordures ménagères, on observe une baisse de 8% de la production entre 2010 et 2014. Un plan local de prévention des déchets a été signé entre le SMICTOM, le Pays de Fougères et l'ADEME.

Un état initial de l'environnement et évaluation environnementale plus approfondie devra trouver sa place dans le SCOT du Pays de Fougères.

→ En matière de transports et de déplacements

Les principes donnés par le SCOT pour organiser la croissance des modes de transport collectif et des modes doux trouvent progressivement leur place dans les documents d'urbanisme.

Les diagnostics transports réalisés par les EPCI et le syndicat sur la période 2010-2016 ont pointé les éléments suivants :

- Les potentialités d'un réseau ferroviaire interne au territoire du SCOT voire les conséquences de l'arrivée d'une ligne à grande vitesse Rennes/Caen ;
- La structuration par tous les moyens de transport du Pays de Fougères avec la Métropole Rennaise.
- L'impact de l'aéroport de Notre Dame des Landes sur les transports et le développement en matière d'aménagement du territoire du Pays de Fougères.
- La poursuite du contournement par le Nord de l'Agglomération fougèraise (Lécousse) en lien avec le Conseil Départemental et Fougères Communauté et la future agglomération et les communes;
- Le désenclavement des communes situées au Nord et l'Ouest du Pays de Fougères, et notamment le territoire de Louvigné Communauté et d'Antrain Communauté par la poursuite de la modernisation des routes départementales notamment la RD 15 et 175 ;
- L'importance de la liaison Alençon – Fougères – Dol, via Antrain. Ceci se traduit par la modernisation de la RN 12 mais également de la RD 155 ;
- Le positionnement du Pays de Fougères au cœur de 3 régions doit être pris en compte. Pour cette raison, la modernisation de la RD 177, afin d'ouvrir davantage le Pays de Fougères vers la Mayenne et le Sud-Manche ;
- L'axe Vitré – Combourg (RD 794) à prendre en compte car les échanges entre ces 2 pôles économiques sont cruciaux pour le territoire de Saint-Aubin du Cormier-Livré sur Changeon ;
- La compatibilité entre diffusion de l'urbanisation et développement du réseau de transports en communs (réseaux et cadencement). Cette réflexion devra être engagée avec les autorités organisatrices en transport et les EPCI ;

apparaître la nécessité d'engager une nouvelle réflexion fixée notamment par les lois « Grenelle » et « ALUR » pour adapter le SCOT aux dernières évolutions sociodémographiques, environnementales et réglementaires ;

Considérant la proposition du bureau syndical du 19 février 2016, sur le bilan intermédiaire de l'analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays de Fougères, d'approuver ces résultats pour la révision du SCOT.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

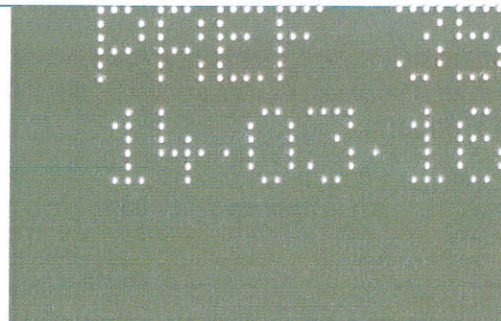
- **APPROUVE l'analyse des résultats de l'application du Schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de logements et de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantations commerciales et de développement économique ;**
- **APPROUVE la nécessité d'engager un travail visant à faire évoluer le SCOT du Pays de Fougères, devant conduire à une révision du document ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et tous les actes y afférant.**

Fait et délibéré à l'unanimité en séance par les membres présents, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme et exécutoire après affichage et dépôt en Préfecture, le

Le Président,
Jean MALAPERT





Bilan à mi-parcours du SCoT du Pays de Fougères

SCoT 2010 – 2020

[évaluation Février 2016]

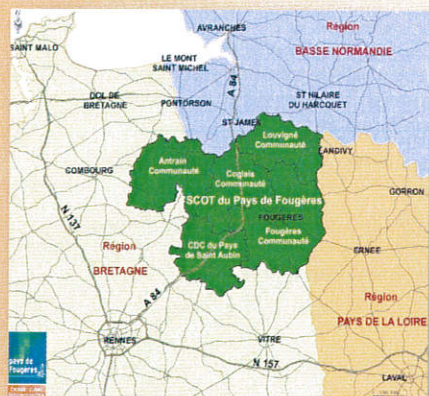


TABLE DES MATIERES

Contenu

Introduction	1
Orientation n°1 : Conforter les fonctions résidentielles et économiques	3
Orientation n°2 : Développer une culture commune de l'aménagement et du développement territorial pour parler d'une seule voix et mieux se faire entendre	11
Orientation n°3 : Maintenir et développer la perméabilité biologique	14
Orientation n°4 : Garantir la pérennité et la qualité de la ressource en eau	18
Orientation n°5 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et améliorer la gestion des déchets	22
Orientation n°6 : Structurer les bassins de vie autour des chefs-lieux de canton pour en faire de réels points d'appui pour le développement des territoires communautaires	27
Orientation n°7 : Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins de tous les ménages et répondre aux enjeux de solidarité territoriale	30
Orientation n°8 : Guider les communes dans leurs réflexions visant l'identification et la préservation des éléments naturels et paysagers structurants d'une part, des espaces sensibles d'autre part	31
Orientation n°9 : Maîtriser le développement urbain pour préserver la ressource foncière, structurer le développement des communes et favoriser les déplacements de courte distance	32
Orientation n°10 : Organiser le développement urbain pour favoriser la qualité de vie des communes et en valoriser l'identité rurale, architecturale et paysagère	35
Conclusion	37

ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOGÈRES

Introduction

Le SCOT, schéma de cohérence territoriale, est un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle du Pays de Fougères et destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles d'aménagement, notamment l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement, etc...

Il oriente le développement du territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable pour les 10 ans à venir. Cet outil de l'aménagement permet de fédérer l'ensemble des acteurs locaux en les interrogeant sur le devenir du Pays de Fougères.

LE PERIMETRE DU SCOT

Approuvé le 8 mars 2010, le SCOT du Pays de Fougères couvre un territoire de 58 communes réparties dans cinq EPCL. Il compte environ 84 800 habitants et s'étend sur une superficie de 102 600 hectares.

- Antrain Communauté
- Coglais Communauté
- Fougères Communauté
- Louvigné Communauté
- Communauté de communes du Pays de St-Aubin-du-Cormier

Le Syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères est l'établissement public chargé de l'approbation, du suivi, de l'application et de la révision du SCOT. Il est administré par un conseil syndical

regroupant 122 délégués représentant les communes et par un bureau de 14 membres qui préparent les décisions.

L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

L'article L 143-28 du code de l'urbanisme prévoit la réalisation d'une évaluation dans un délai maximum de 6 ans à compter de l'approbation d'un SCOT. Une analyse des résultats obtenus, notamment en matière d'environnement, de transport et de déplacement, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantation commerciale, doit permettre aux élus d'avoir un regard sur les actions entreprises durant ce SCOT. En outre, l'évaluation doit permettre de débattre sur le maintien en vigueur ou la mise en révision du document.

Dans le cadre du SCOT du Pays de Fougères, le projet de révision a été engagé en décembre 2014.

Cette évaluation servira donc essentiellement à lancer les discussions lors de la phase d'élaboration du rapport de présentation du futur SCOT et à pointer les forces et faiblesses du SCOT actuel.

NB : Les données datent souvent de 2012 car au moment de l'évaluation, les chiffres INSEE de 2015 n'étaient pas encore publiés. Les données ont été recueillies auprès de :
- la CCI de Saint-Malo Fougères
- le Pays de Fougères
- le Pays Touristique des Fougères
- le SAGE Couesnon
- l'INSEE

1

ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOGÈRES

LA METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR L'ÉVALUATION

Le SCOT est composé de trois grandes parties :

- Un rapport de présentation qui expose les conclusions du diagnostic territorial, et les choix retenus pour établir le PADD
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Un document d'orientations générales (DOG). Ce dernier contient des éléments opposables, les prescriptions, ainsi que des éléments à valeur de préconisation qui ont une portée directe sur les plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'évaluation s'est concentrée sur les dix orientations générales inscrites dans le DOG.

Un premier travail a été mené pour mettre en exergue des indicateurs permettant de mesurer l'impact du SCOT sur le territoire. Un second travail de recueil de données et d'analyse a permis d'évaluer les grandes tendances qui se dessinent actuellement.

LES DIX ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU SCOT

Partie 1 : Garantir la cohérence territoriale et préserver les atouts qui forgent l'identité et le développement du Pays de Fougères

- 1) Conforter les fonctions résidentielles et économiques
- 2) Développer une culture commune de l'aménagement et du développement territorial pour parler d'une seule voix et mieux se faire entendre
- 3) Maintenir et développer la perméabilité biologique
- 4) Garantir la pérennité et la qualité de la ressource en eau
- 5) Favoriser les énergies renouvelables et améliorer la gestion des déchets

PARTIE 2 : APPUYER LES DYNAMIQUES ACTUELLES VISANT À FAIRE DE L'ÉCHELON COMMUNAUTAIRE, LE NIVEAU PERTINENT DE RÉFLEXION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET LE CADRE DE COHÉRENCE PRIVILÉGIÉ POUR GUIDER L'ACTION DES COMMUNES

- 6) Structurer les bassins de vie autour des chefs-lieux de canton pour en faire de réels points d'appui pour le développement des territoires communautaires
- 7) Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins de tous les ménages et répondre aux enjeux de solidarité territoriale
- 8) Guider les communes dans leurs réflexions visant l'identification et la préservation des éléments naturels et paysagers structurant d'une part, des espaces sensibles d'autre part

PARTIE 3 : CONFORTER LES COMMUNES COMME ÉCHELON OPÉRATIONNEL PRIVILÉGIÉ POUR LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ALLIANT IDENTITÉ, SOLIDARITÉ ET DURABILITÉ

- 9) Maîtriser le développement urbain pour préserver la ressource foncière, structurer le développement des communes et favoriser les déplacements de courte distance
- 10) Organiser le développement urbain pour favoriser la qualité de vie des communes et en valoriser l'identité rurale, architecturale, et paysagère

2

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Orientation n°1 : Conforter les fonctions résidentielles et économiques

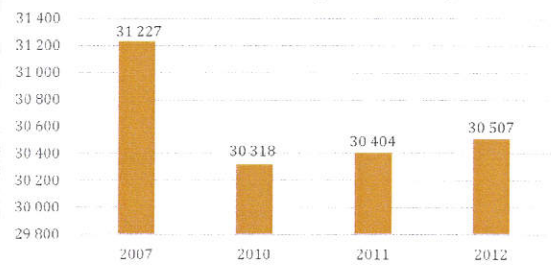
OBJECTIFS DU SCOT

- Accroître l'offre d'emplois sur le territoire
- Conforter l'offre de foncier dans les zones d'activités,
- Structurer les activités autour de Fougères agglomération pour que la ville centre puisse jouer pleinement son rôle de pôle d'équilibre vis-à-vis de Rennes
- Agir sur le développement des surfaces commerciales (potentiel de 40 000m² d'ici 2015)
- Développer l'offre touristique, notamment la capacité d'hébergement en hôtellerie

INDICATEURS

- Evolution de l'emploi sur le territoire : focus sur l'unité urbaine de Fougères
- Evolution des zones d'activités (en surface, nombre d'emplois et nombre d'établissement), en fonction de leur typologie dans le SCoT (ZA d'intérêt de Pays et ZA d'intérêt communautaire)
- Développement des surfaces commerciales
- Evolution du tourisme (capacité d'hébergement, fréquentation touristique, développement des équipements)

Nombre d'emplois sur le Pays de Fougères entre 2007 et 2012 (hors intérim)

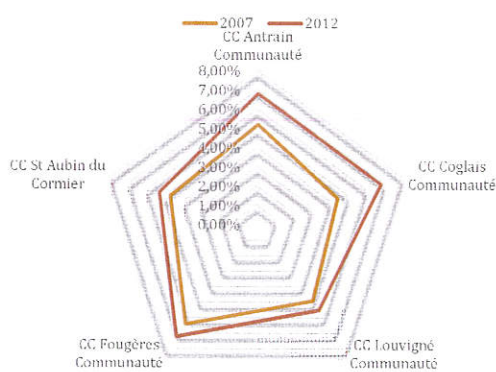


Source : Observatoire du Pays de Fougères

3

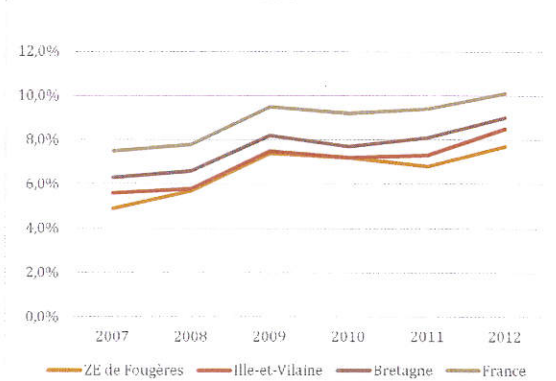
EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Taux de chômage en 2007 et 2012 par EPCI



Source : base de données INSEE

Evolution du taux de chômage depuis 2007



Source : Base de données Pôle emploi

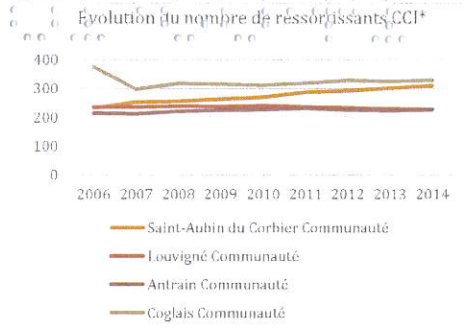
Nombre Emplois en 2007 et 2012

	Unité urbaine de Fougères (Fougères, Beaucé, Javené, Lécousse)	Total Pays de Fougères
2007	10 834 34,7%	31 227
2012	10 220 33,5%	30 507

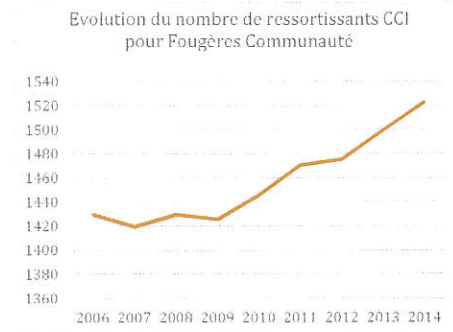
Source : Observatoire du Pays de Fougères

4

ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES



Source : CCI Saint Malo Fougères



Source : CCI Saint Malo Fougères

Création de commerces entre 2007 et 2014

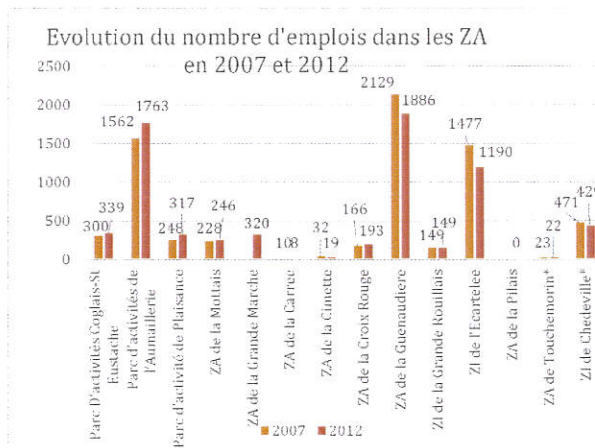
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coglais Communauté	88	86	86	84	84	82	81	81
Antrain Communauté	71	69	70	75	77	69	69	68
Fougères Communauté	533	526	513	511	507	493	506	516
Saint-Aubin du Cormier Communauté	78	78	82	81	80	79	84	80
Louvigné Communauté	70	71	68	90	65	62	65	63
Total Pays	840	830	819	841	813	785	805	808

Source : CCI Saint Malo Fougères

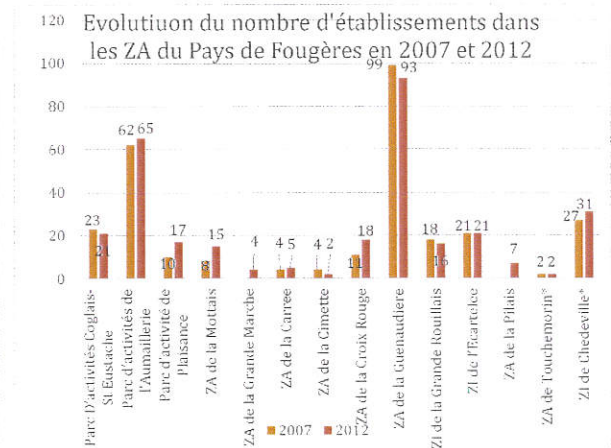
*On appelle ressortissant CCI les entreprises inscrites au R.C.S. (Registre du Commerce et des Sociétés) qui comprend aussi les artisans-commerçants. Les agents commerciaux et les autoentrepreneurs ne sont pas ressortissants de la CCI.

5

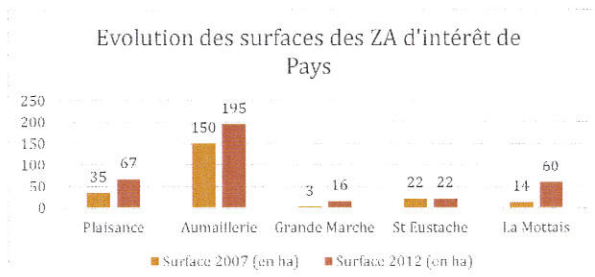
ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES



Source: Observatoire du Pays de Fougères



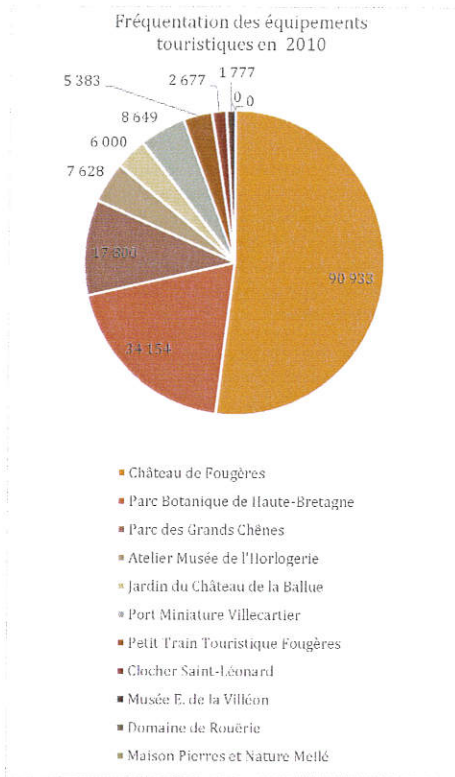
Source: Observatoire du Pays de Fougères



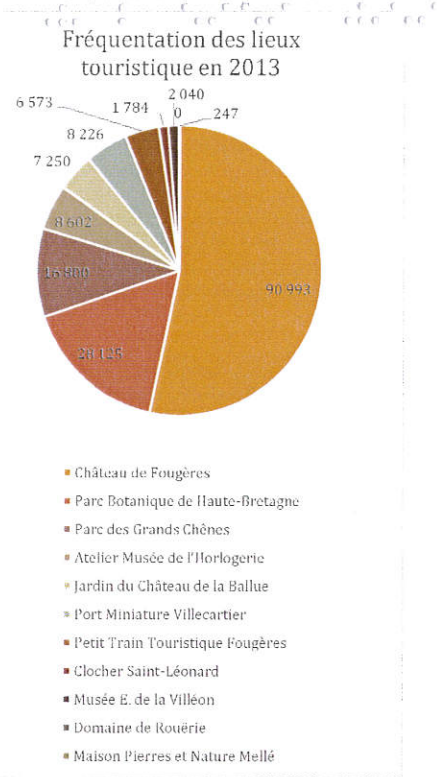
Source: Base de données CCI Saint Malo Fougères

6

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES



Source : Pays Touristique de Fougères

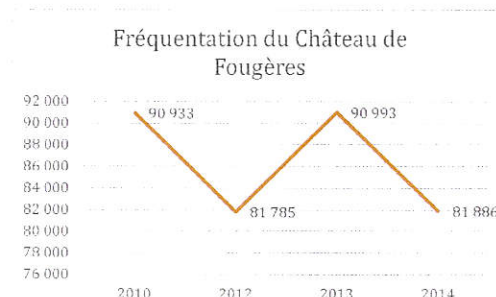
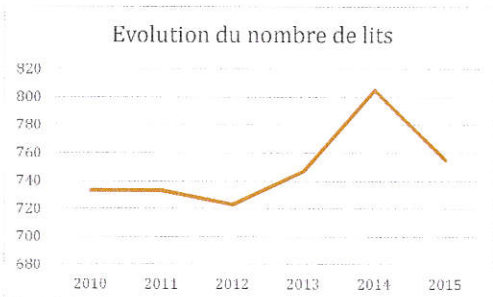
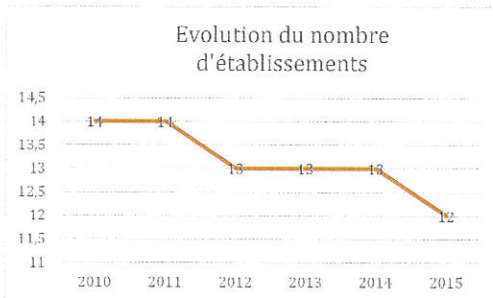


Source : Pays Touristique de Fougères

7

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Capacité Hôtelière



Sources : Données transmises par le Pays Touristique de Fougères

8

ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

• Évolution de l'emploi sur le territoire, focus sur l'unité urbaine de Fougères

Après baisse du nombre d'emplois entre 2007 et 2010 (moins 909 emplois), dû à la crise économique de 2008, le territoire connaît une légère reprise entre 2010 et 2012 (plus 189 emplois). Sur cette même période, le taux de chômage a augmenté, en particulier dans deux EPCI : Antrain Communauté et Coglais Communauté passant respectivement de 5,2% à 6,2% et de 4,4% à 6,8%. Cependant, il faut tout de même noter que le taux de chômage du Pays de Fougères reste inférieur à celui de la France (10,2%), à celui de la région Bretagne (10,8%) et à celui de l'Ille-et-Vilaine (7,6%) en 2012. Par ailleurs, la carte de 2015 témoigne de la bonne santé du territoire en matière d'emploi puisque la zone d'emploi de Fougères a le troisième taux de chômage le plus bas de la région Bretagne (7,5%).

L'aire urbaine de Fougères (comprenant les communes de Beaucé, Javené, Lécousse et Fougères) a vu son nombre d'emploi baisser de 5,6% entre 2007 et 2012 passant de 10834 à 10220 emplois. Par ailleurs, on constate que les emplois sont de moins en moins concentrés sur l'aire urbaine de Fougères. En 2007, elle absorbait 34,7% des emplois du Pays de Fougères contre 34,5% en 2012. Ainsi, l'objectif du SCoT de consolider l'emploi sur la ville-centre afin d'en faire un pôle d'équilibre vis-à-vis de Rennes n'est pas en passe d'être atteint.

• Évolution des zones d'activités en fonction de leur typologie dans le SCoT (ZA d'intérêt de Pays et ZA d'intérêt communautaire)

Selon les chiffres de la CCI, 27% des emplois du Pays de Fougères sont situés dans une zone d'activité. Depuis 2007, la création de nouvelles zones d'activités a permis de contrebalancer l'effet de la crise économique sur le territoire. Conformément à la prévision du SCoT, le nombre de zones d'activités est passé de 46 à 50 entre 2007 et 2012. Dans ce premier bilan plutôt encourageant, il faut noter l'apparition d'une ZA d'intérêt de Pays (ZA de la Grande Marche) et deux ZA d'intérêt communautaire (ZA de la Pilais et ZA Touchemorin). Enfin, la zone industrielle de Chedville est passée en zone d'activité. L'effort est à poursuivre car le SCoT prévoyait la création de trois ZA d'intérêt de Pays et d'une ZA d'intérêt communautaire supplémentaires.

Un autre indicateur témoigne du dynamisme des zones d'activités : l'évolution du nombre d'établissement par ZA. Ce chiffre est en hausse entre 2007 et 2012 (plus 25 établissements). Conformément à l'orientation générale du SCoT, ce sont les zones d'activités situées à proximité de l'autoroute 84 et de la route départementale 155 qui ont connu le plus fort développement (Parc d'activités de Plaisance, ZA de la Mottais, Parc d'activité de l'Aumallerie et ZA de la Croix Rouge).

Sur la même période le nombre d'emplois a progressé timidement dans les ZA passant de 6795 en 2007 à 6881 en 2012. Ce sont les mêmes zones d'activités proches des grands axes routiers qui connaissent la plus forte croissance.

9

ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Le SCoT avait aussi pour objectif d'accroître l'offre de foncier disponible dans les zones d'activité. Sur ce point, le bilan est plutôt positif puisque la surface totale des ZA d'intérêt de Pays a augmenté de 60% entre 2007 et 2012 passant de 224 ha à 360 ha. Parmi les zones qui se sont le plus développées, on trouve la ZA de la Mottais (14ha en 2007, 60ha en 2012), le Parc d'activité de Plaisance (de 35ha à 67ha) et l'Aumallerie (de 150ha à 195ha).

• Développement des surfaces commerciales

Entre la rédaction du SCoT et son approbation, le nombre commerces est resté le même. En revanche depuis 2010, on constate une tendance globale à la baisse : moins 33 commerces sur la période 2010 – 2014. L'objectif du SCoT était de créer 40 000m² de surface commerciale supplémentaire. Cette évolution n'a pas pu être mesurée par manque de données. La baisse du nombre de commerces n'est pas synonyme d'une baisse de la surface commerciale.

• Évolution du tourisme

Le Pays de Fougères accueille environ 174 000 visiteurs par an. Cependant, on constate qu'entre 2010 et 2013, la fréquentation des équipements touristiques a baissé. Sur l'ensemble des équipements du Pays de Fougères, on passe de 174 992 à 170 640 soit une baisse de 2,5% en trois ans. Parmi les équipements les plus impactés par cette baisse, on trouve le parc botanique de Haute-Bretagne et le parc des Grands Chênes.

Sur le Château de Fougères qui accueille chaque année environ 90 000 visiteurs, on une évolution de la fréquentation en dent de scie. D'une année sur l'autre un écart de près de 10 000 visiteurs peut être constaté. Toutefois, on observe une légère reprise depuis 2014 des fréquentations.

Le SCoT avait aussi pour objectif de développer la capacité d'accueil en hôtellerie. Sur ce point, on constate la fermeture de plusieurs établissements entre 2010 et 2015. Malgré cela, le nombre de lit a augmenté sur le Pays de Fougères (plus 20 lits entre 2010 et 2015).

En matière de tourisme, les objectifs du SCoT sont à poursuivre. L'attractivité touristique du Pays de Fougères n'a pas évolué significativement. Ce que l'on constate : une fréquentation touristique stable et une capacité hôtelière qui augmente légèrement et dont le taux d'occupation avoisine les 49,5% en 2014.

10

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Orientation n°2 : Développer une culture commune de l'aménagement et du développement territorial pour parler d'une seule voix et mieux se faire entendre

OBJECTIFS DU SCOT

- Elaboration d'une étude transport pour définir les besoins de la population actuelle et future
- Développer les aires de covoiturage le long de l'A84 et dans les chefs-lieux de canton
- Développer le très haut débit

INDICATEURS

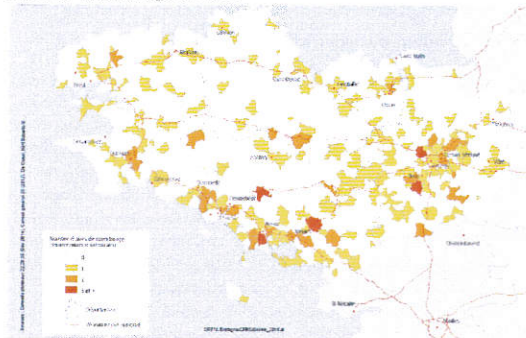
- Résultat des études transport du SCOT et des EPCI (part du territoire desservi par une offre de transports collectifs, fréquentation des transports en commun, évolution du nombre d'usagers du système de transport à la demande)
- Evolution du nombre d'aires de covoiturage
- Développement du très Haut débit

Aires de covoiturage en 2012



Source : DREAL Bretagne - avril 2012

Aires de covoiturage en 2014



Source : DREAL Bretagne - 2014

11

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

• Résultats de l'étude transport réalisée par Egis Mobilité en 2010 pour le syndicat mixte du SCOT

En 2010, plus de 40% des actifs du Pays de Fougères travaillent sur l'aire urbaine de Fougères. L'A84, ouverte en 2003, a permis à la population d'être à moins de 45 minutes d'un échangeur. Cependant, il faut noter que pour faire le trajet Louvigné-Rennes, il est plus rapide de passer par Fougères que par la RD15 qui ne fait donc pas parti du réseau structurant.

La capacité du réseau routier n'est pas utilisée à son maximum. De plus, 83% de la population n'utilise pas le bus, en partie dû à l'éloignement des arrêts par rapport à leur domicile puisque 19% de la population ne dispose pas d'arrêt dans leur commune (on parle ici de communes ayant moins de 1800 habitants). Les usagers des bus sont en revanche satisfaits de ces derniers. En effet, le réseau Illenoo, mis en place en 2005, avait en 2011 environ 600 points d'arrêt, 25 lignes différentes et plus de 300 véhicules. Ses véhicules sont, en 2015, tous adaptés aux handicapés sensoriels (annonces sonores et visuelles) et mobiles (équipés UFR).

Il y a également le réseau urbain SURF (Service Urbain de la Région Fougéroise) mis en place en 2011, desservant 3 communes (24852 habitants) avec 5 lignes différentes. Ce service mis en place par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Transport de Fougères - Lécousse - Javené réalise 250 000 voyages par an (hors scolaire) avec 170 arrêts.

Quand une personne possède un vélo, seulement 40% l'utilise, cette utilisation se concentrant au déplacement domicile-travail (76%). Le réseau cyclable est essentiellement concentré sur Fougères et légèrement sur Beaucé. La rocade de Fougères coupant la circulation des vélos, il est difficile de circuler hors de l'agglomération.

Il existe aussi le transport à la demande qui a augmenté de 8% entre 2010 et 2011 où 6250 courses ont été réalisées. Le fait est que ce mode de transport est coûteux pour la collectivité mais aussi peu connu du public.

Il y a deux voies vertes dans le Pays de Fougères, les deux en partance de Fougères :

- Fougères-Louvigné du désert : 22km
- Fougères-Antrain : 31km

Enfin il faut noter que le Pays de Fougères n'a pas de gare ferroviaire à sa disposition.

LES PRECONISATIONS DES ETUDES TRANSPORT DU SCOT ET DES EPCI

Plusieurs solutions ont été proposées suite aux études de transport :

- Les potentialités d'un réseau ferroviaire interne au territoire du SCOT voire les conséquences de l'arrivée d'une ligne à grande vitesse Rennes/Caen ;
- La structuration par tous les moyens de transport du Pays de Fougères avec la Métropole Rennaise.
- L'impact de l'aéroport de Notre Dame des Landes sur les transports et le développement en matière d'aménagement du territoire du Pays de Fougères.
- La poursuite du contournement par le Nord de l'Agglomération fougéroise (Lécousse) en lien avec le Conseil Départemental et Fougères Communauté et la future agglomération et les communes ;
- Le désenclavement des communes situées au Nord et l'Ouest du Pays de Fougères, et notamment le territoire de Louvigné Communauté et d'Antrain Communauté par la poursuite de la modernisation des routes départementales notamment la RD 15 et 175 ;
- L'importance de la liaison Alençon - Fougères - Dol, via Antrain. Ceci se traduit par la modernisation de la RN 12 mais également de la RD 155 ;

12

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Le positionnement du Pays de Fougères au cœur de 3 régions doit être pris en compte. Pour cette raison, la nodalisation de la RD 147, afin d'ouvrir davantage le Pays de Fougères vers la Mayenne et le Sud-Manche.

- L'axe Vitry - Combourg (RD 794) à prendre en compte car les échanges entre ces 2 pôles économiques sont cruciaux pour le territoire de Saint-Aubin du Cormier-Livré sur Changeon ;
- La compatibilité entre diffusion de l'urbanisation et développement du réseau de transports en communs (réseaux et cadencement). Cette réflexion devra être engagée avec les autorités organisatrices en transport et les FPCI ;
- L'opportunité d'un deuxième rond-point au niveau de l'échangeur 30 de l'A84.
- Plusieurs actions ont été engagées sur les aires de covoiturage et les liaisons douces, notamment sur des anciennes emprises SNCF, des actions sont à venir et à poursuivre.

Afin de répondre aux objectifs du DOG, le syndicat mixte du SCOT va lancer une nouvelle étude transport en 2016, visant à définir plus précisément les enjeux en matière de transport pour le territoire du Pays de Fougères.

Evolution du nombre d'aires de covoiturage

On se rend compte en analysant les deux cartes sur les aires de covoiturages que le nombre d'aires s'est nettement accru durant deux ans. Dans le Pays de Fougères, les aires de covoiturages sont situées à proximité des grands axes routiers comme l'A84. A noter qu'une aire s'est ouverte à Landéan. Le SCOT prévoyait la construction de six aires de covoiturages supplémentaires : à Louvigné du désert, St Etienne en Coglès, Saint Brice en Coglès, Antrain, une le long de la RD 175 à la bordure du Pays de Fougères et une le long de l'A84 dans la communauté de communes de St Aubin du Cormier. En 2014, l'aire de covoiturage de Louvigné du désert et celle sur la communauté de communes de St Aubin du Cormier ont été aménagées. En 2011, il y avait 172 inscrits, ces

derniers étaient concentrés autour de l'A84. L'objectif du SCOT d'augmenter les aires de covoiturages est donc en cours.

Développement du très haut débit

En partenariat avec la Région Bretagne et le syndicat Megalis, et dans le cadre du programme « Bretagne Très Haut Débit », Louvigné Communauté s'est mobilisé pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire dans les prochaines années.

13

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Orientation n°3 : Maintenir et développer la perméabilité biologique

OBJECTIFS DU SCOT

- Améliorer les corridors écologiques existants et développer de nouvelles connexions
- Inclure les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme

INDICATEURS

- Etat des trames vertes et bleues sur le territoire
- Etude qualitative des mesures prises pour améliorer la prise en compte de l'environnement

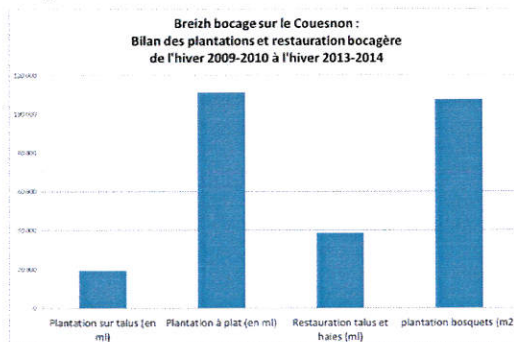
Etat des trames vertes et bleues sur le territoire

En juillet 2015, le Schéma Régional des Corridors Ecologiques a été mis en place. Au travers de ce document, des objectifs ont été fixés. Le Pays de Fougères est compris dans le GEP (Grand Ensemble de Perméabilité) qui va de la Rance au Coglais et de Dol de Bretagne à la forêt de Chevré et qui présente en moyenne un niveau de connexion des milieux naturels élevé.

Etude qualitative des mesures prises pour améliorer la prise en compte de l'environnement

Afin de maintenir les trames vertes, les communes du Pays de Fougères, et de la région toute entière, ont mis en place un programme de restauration du bocage qui s'appelle « Breizh

Bocage ». Le tableau ci-dessous fait le bilan de la replantation du bocage.



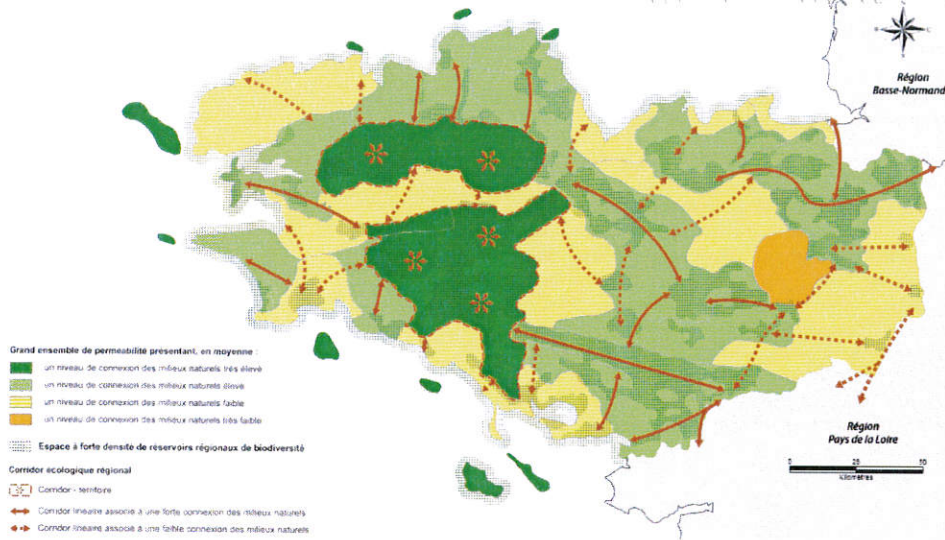
Source : SAGE du bassin du Couesnon

Entre l'hiver 2009 et l'hiver 2013, 130 km de haies ou de talus ont été créés et 38 km restaurés. Près de 11 ha de bosquets ont été plantés. Cependant, en Bretagne, il y a une perte de 1% du bocage par an. Sur le bassin du Couesnon, on constate qu'entre 2009 et 2013, 250km de bocage ont été détruit malgré les 130km de replanter.

14

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Carte de synthèse de la trame verte et bleue régionale



Source : www.bretagneenvironnement.org

Au travers de cette carte, nous constatons que sur le Pays de Fougères, une forte densité de réservoirs régionaux de biodiversité ainsi qu'un long corridor écologique transversal. Le niveau de connexion des milieux naturels présents sur est élevé. Cependant, l'AB4 passe au milieu et peut couper ces connexions.

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

La carte ci-contre nous montre la prise en compte de la protection du bocage dans les documents d'urbanisme. Plusieurs communautés de communes ont mis en place des dispositifs écologiques afin d'être en adéquation avec le SCoT.

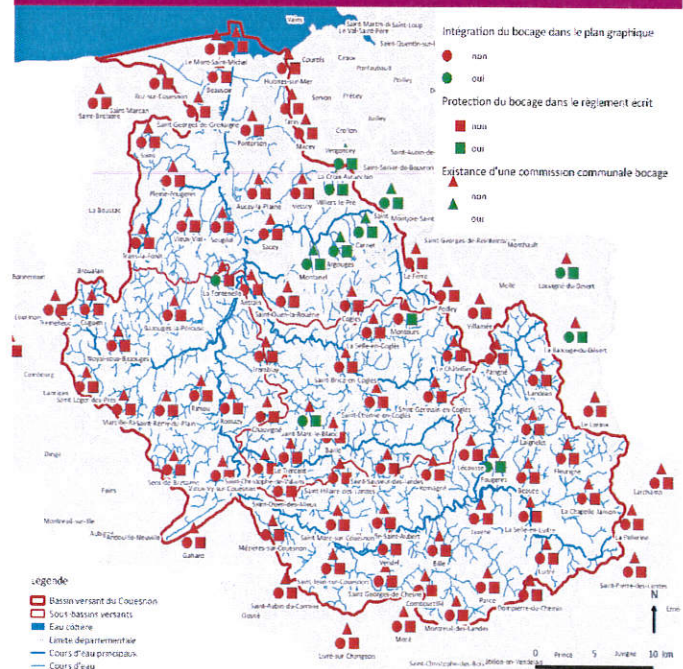
Coglais Communauté a adopté un contrat nature qui est un dispositif d'étude, de gestion et d'aménagement des espaces naturels initiés par le Conseil Régional de Bretagne. Le contrat nature permet d'étudier, recenser et valoriser ces zones naturelles. L'objectif de ce contrat est d'ouvrir ces zones naturelles au public.

De plus dans le Coglais, la priorité environnementale a été donnée aux Corridors écologiques qui servent de lieux de reproduction et de déplacement pour ces espèces auxiliaires, mais aussi pour le gibier.

Louvigné communauté, en association avec la Communauté de Communes de Saint-James et celle du Bocage Mayennais (Gorron) a décidé de lancer un programme de restauration des rivières, représentant 517.000€ HT sur 5 ans. Afin de réduire l'emploi des produits phytosanitaires sur les espaces communaux et d'encourager les habitants dans ce sens, un plan de désherbage a été instauré en 2005 dans les huit communes de Louvigné Communauté.

Le plan de désherbage est un document permettant de situer la commune sur une échelle allant de la simple réglementation au niveau « zéro phyto ». Louvigné Communauté, avec l'intervention de la Maison Pierres&Nature, anime cette démarche en organisant démonstrations, visites, échanges entre agents... Ces actions sont aidées par la Région Bretagne. Un nouveau bilan du désherbage pratiqué par les services communaux a été réalisé en 2013. Grâce à la mise en place des plans de désherbage, les quantités utilisées sont ainsi passées de 126 litres de produits phytosanitaires purs à 1 litre en 2013.

Etat de la protection du bocage stratégique dans les documents d'urbanisme en 2014



Source : Communes, SMSC
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Février 2015

ÉVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

A noter que cinq communes sont en « zéro phytos » (elles n'ont plus recours aux produits phytosanitaires) : Louvigné du Désert, Meillé, Monthault, Saint-Georges de Reintembault, Le Ferré.

En 2013, la Communauté de Communes de Louvigné a fait l'acquisition d'un broyeur à bois dans le but d'accompagner les communes dans leurs démarches environnementales. Le broyeur, ainsi mis à disposition des communes, permet de réduire la masse de déchets verts et d'utiliser les broyats obtenus comme paillage (pour les massifs par exemple).

La Communauté de Communes de Saint-Aubin du Cormier a fait l'acquisition en avril 2006 d'une machine de désherbage à eau chaude. Pour les zones où le passage de la machine n'est pas possible (allées piétonnes, cimetières...), un désherbeur thermique à gaz a été acquis et est mis à disposition des communes. Pour certains usages, l'eau potable peut être remplacée par l'eau de pluie, idéale pour l'arrosage des végétaux puisqu'elle est tempérée et ne contient pas de chlore. C'est la raison pour laquelle la Communauté a proposé, pendant plusieurs années, des cuves de récupération d'eau pluviale pour les particuliers, écoles et les services techniques des communes. Depuis 2005, 600 kits de 500 litres et 1.300 litres ont ainsi été distribués aux écoles et particuliers. Des cuves de 5000 litres ont également été installées dans certaines communes.

17

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Orientation n°4 : Garantir la pérennité et la qualité de la ressource en eau

OBJECTIFS DU SCOT

- Améliorer la qualité de la ressource en eau
- Sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire

INDICATEURS

- Qualité des cours d'eau
- Capacité de traitement des STEP

• Qualité des cours d'eau

Afin de garantir la pérennité et la qualité de la ressource en eau, un SAGE sur le bassin du Couesnon (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), a été approuvé. Le prochain SCOT du Pays de Fougères devra se mettre en compatibilité avec les 3 SAGE approuvés sur le territoire : bassin versant du Couesnon, SAGE Vilaine et SAGE de la Sélune.

Comme pour le bocage, nous constatons grâce à cette carte, que la volonté de protection des eaux, devra trouver sa place dans les documents d'urbanisme afin de prendre en compte les cours d'eau dans leurs plans graphiques et proposer des mesures de protection dans leurs règlements.

Etat de la protection des cours d'eau dans les documents d'urbanisme en 2014



18

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

La cartographie ci-contre nous montre que sur le Couesnon, seules les Chênélais et la Vallée d'Hervé sont en bon état. Les autres masses d'eau doivent faire l'objet de mesures environnementales.

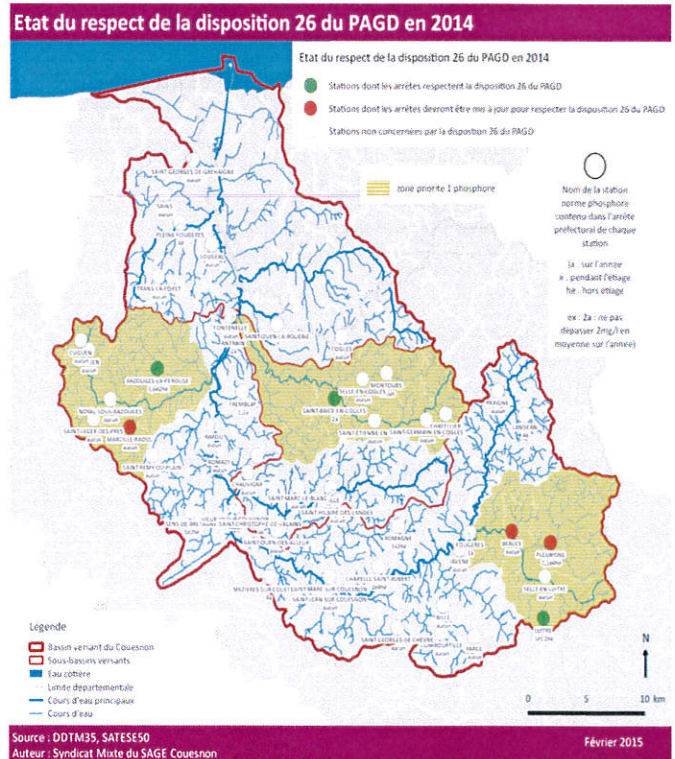
Afin de répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sélunc, Louvigné Communauté a été associée à un important travail d'inventaire et de réflexion sur la restauration des rivières. En effet, les ruisseaux et rivières du Beuvron, du Lair et de l'Airon représentent un patrimoine intéressant du point de vue piscicole et de la biodiversité. Les cours d'eau possèdent, avec leurs zones humides associées, une capacité naturelle d'épuration et de régulation des débits.



EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

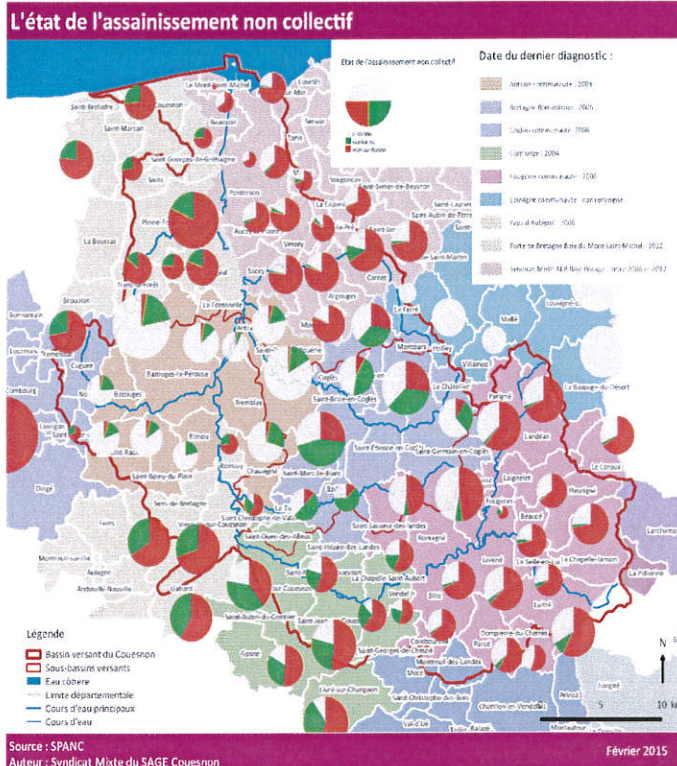
- Capacité de traitement des STEP

Concernant l'assainissement collectif, la carte ci-jointe nous montre que 6 stations sont concernées par la nécessité d'adapter les filières de traitement aux normes de rejets phosphore définies par le SAGE du bassin du Couesnon en zone prioritaire. Plusieurs cours d'eau doivent intégrer une norme phosphore dans leurs arrêtés d'autorisation.



EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Quant à l'assainissement non collectif, en 2015 : Sur les 18000 dispositifs d'assainissement non collectif présents sur le bassin du Couesnon, environ 8000 sont non conformes, 4000 conformes, le reste n'étant pas encore diagnostiqué. Issus des diagnostics, ces résultats ne prennent pas en compte les nouvelles mises aux normes. Plus de 4000 contrôles de conception ont été réalisés pour soit des mises aux normes, soit des nouvelles constructions.



21

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

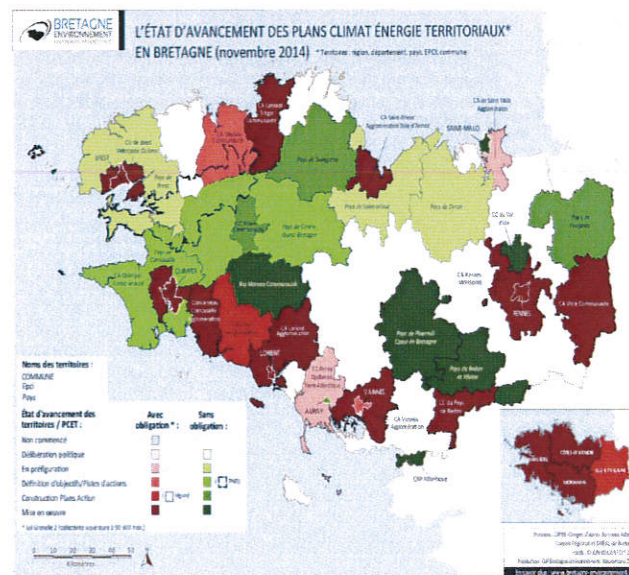
Orientation n°5 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et améliorer la gestion des déchets

OBJECTIFS DU SCOT

- Maîtrise des énergies
- Utilisation des énergies renouvelables
- Mise en place d'un Plan Climat-Energie Territorial

INDICATEURS

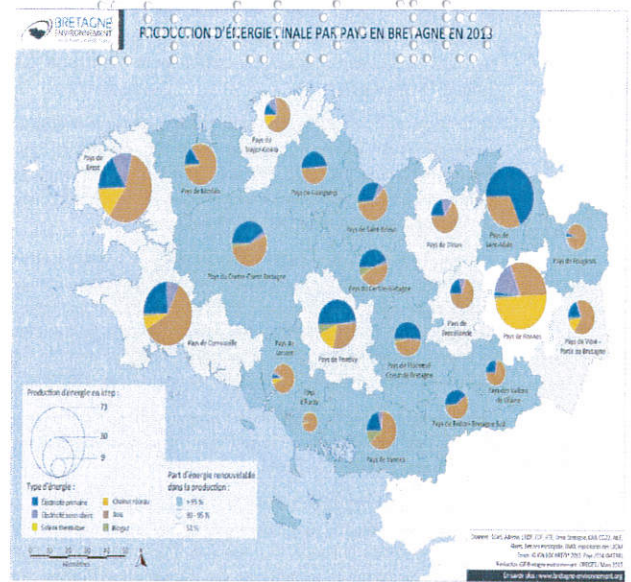
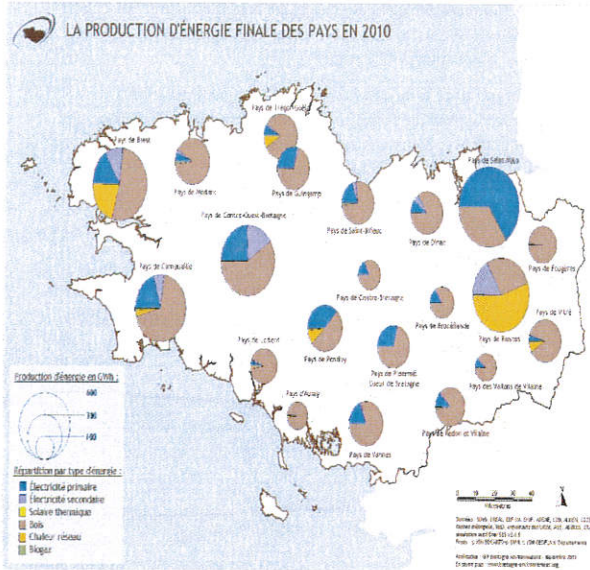
- Production et consommation des énergies
- Analyse de la gestion des déchets
- Production et consommation des énergies



Grâce à cette carte, nous pouvons voir que le Pays de Fougères, était en 2014, à l'étape de construction du PCET (Plan Climat-Energie Territorial) alors même qu'il n'était pas contraint de le faire.

22

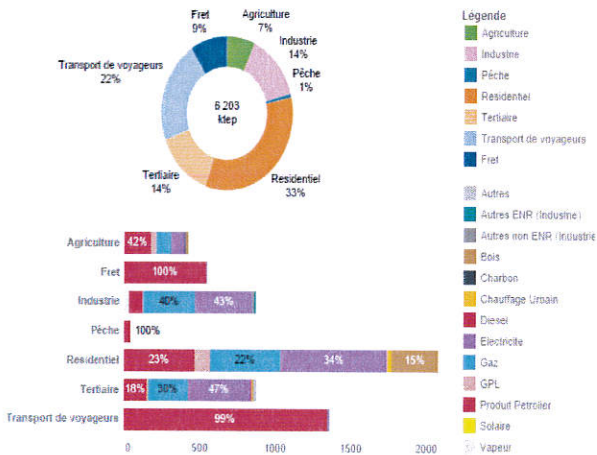
EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES



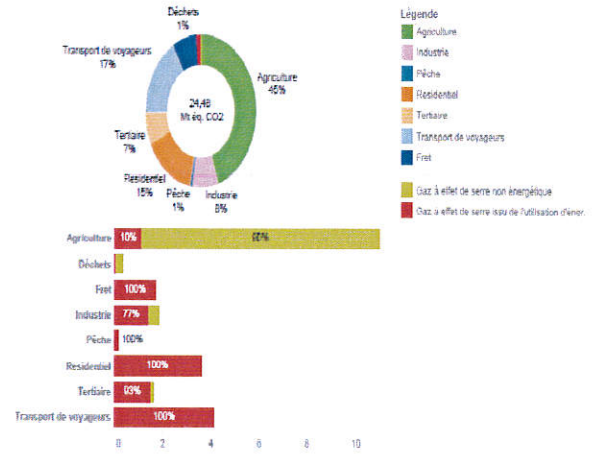
Nous constatons au travers de ces deux cartes que le Pays de Fougères a réduit en 3 ans, quelque peu sa production d'énergie bois et utilise un peu plus l'électricité primaire. Nous remarquons également que la production d'énergie était, en 2013 à 95% constituée d'énergies renouvelables.

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Consommations d'énergie par secteur d'activité et par type



Emissions de GES par secteur d'activité et par type



A travers ce premier graphique nous constatons que le secteur résidentiel, celui des transports de voyageurs et le secteur tertiaire sont les plus gros consommateurs d'énergie. De plus, ils consomment majoritairement de l'électricité et des produits pétroliers.

Au vu de ce deuxième graphique, nous constatons que le secteur de l'agriculture est celui qui émet le plus des gaz à effet de serre (45% des GES proviennent du secteur agricole).

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Analyse de la gestion des déchets

Les déchets du Pays de Fougères sont gérés par le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères).

Pour la gestion des déchets, le SMICTOM et le Pays de Fougères disposent d'une recyclerie permettant le tri sélectif, de sept déchetteries, d'un quai de transfert (pour que les camions déchargent leur contenu qui est acheminé au centre de tri), d'une plateforme de stockage et de 9 camions bennes.

Le graphique ci-contre montre que les déchets ont augmentés entre 2009 et 2014. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la collecte des déchets. On observe cependant une légère diminution des déchets ménagers résiduels. En 2014, un habitant du Pays de Fougères a produit en moyenne 582kg de déchets. Un chiffre en baisse constante depuis 2009 (moins 8% par habitants).

En association avec le SMICTOM, les communautés de communes ont mis en place une multitude de dispositifs permettant d'optimiser la gestion des déchets.

En 2009, le SMICTOM et le Pays de Fougères ont contractualisés avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour un Plan Local de Prévention des déchets. Ce PLP avait pour objectif de réduire de 7% (21kg par habitant) les quantités d'ordures ménagères. Afin d'atteindre cet objectif, le SMICTOM a mis en place plusieurs dispositifs :

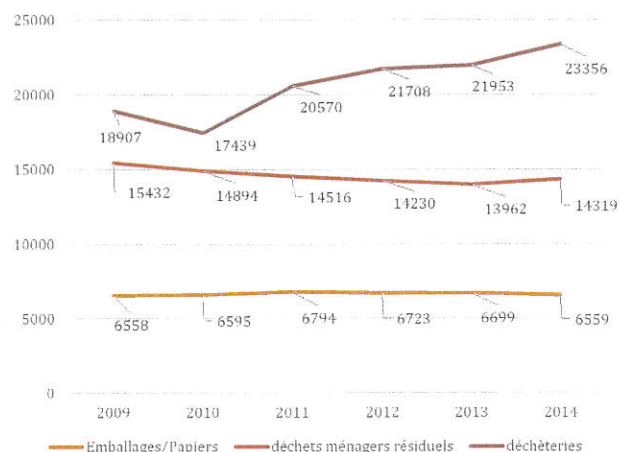
- La mise en place de composteurs collectifs à Fougères, en partenariat avec l'Association Famille Active. En fin 2014, on dénombre 42 composteurs collectifs situés sur tout le territoire du Pays représentant 586 foyers. 38% de ces foyers se sont engagés à composter leurs déchets fermentescibles.

- Des programmes pédagogiques sensibilisant les enfants. En 2014, 22 classes ont participé à un programme étalées sur 9 communes et sensibilisant 547 élèves.

- La caravane Main Verte développée par le Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REPEFF). Cette caravane a fait 81 déplacements sur 35 communes différentes. Chacun de ces déplacements sensibilise entre 20 et 200 personnes.

- Préventions dans les sites touristiques en partenariat avec Pays d'Accueil Touristique en Pays de Fougères. 18 structures touristiques ont participé à ces préventions ce qui a permis d'éviter environ 100 kg de déchet.

Evolution de la collecte des déchets en tonnes



Source : www.smictom-fougères.fr

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

- Des sensibilisations en porte à porte par des ambassadeurs. Ces ambassadeurs ont visité 18 communes, en 2014, et ont pu entrer en contact avec 18 716 foyers. Après leurs passages, on constate une diminution de la part de foyers refusant de trier leurs déchets dans les sacs jaunes : on passe de 17.9% en 2010 à 10% en 2014, après le passage des ambassadeurs.

- Depuis 2003, 4760 composteurs ont été distribués (306 en 2014) ce qui représente 13.5% des foyers du territoire. 95% des personnes ayant un composteur l'utilisent selon les conseils des ambassadeurs.

- 8.8% des foyers possèdent un autocollant « stop-pub ».

- Des animations extérieures sont réalisées telles que des sensibilisations informatives (tri et prévention, compostage collectif, stand fabrication de produits ménagers naturels), la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (portes ouvertes à la recyclerie, troc'O livres, des projections de films...). La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a permis de sensibiliser environ 1 200 personnes.

- Cela passe également par les moyens de communication : 15 000 exemplaires du Mémo-tri ont été édités en 2014, des flyers sont distribués (5 000 rien qu'en octobre). Il y a aussi le site internet mis en ligne en 2010 dont la fréquentation a augmenté en 2014 notamment dû au fait de la possibilité de paiement en ligne, de la demande de carte d'accès à la déchetterie et de l'affichage des horaires de celle-ci.

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Orientation n°6 : Structurer les bassins de vie autour des chefs-lieux de canton pour en faire de réels points d'appui pour le développement des territoires communautaires

OBJECTIFS DU SCOT

- Avoir un développement structuré autour de pôles urbains
- Accroître l'offre de commerces
- Un taux de croissance annuel de la population à hauteur de 2.1%

INDICATEURS

- Evolution de la population par pôle urbain
- Densité commerciale

Evolution de la population par pôle urbain

	Population			Tx croissance annuel	
	1999	2005	2012	2005-2015 (prévisionnel SCoT)	2005- 2012 (réel)
CC Antrain Communauté	8428	8800	9300	2%	0,8%
CC Coglais Communauté	10295	11000	12106	2,4%	1,4%
CC Louvigné Communauté	8938	9000	8596	1,6%	-0,6%
CC Fougères Communauté	39353	40200	41502	1,6%	0,5%
CC Pays St Aubin du Cormier	9503	10800	13310	4%	3,3%
total SCOT	76517	79800	84814	2,1%	0,9%

Source : Base de données INSEE

Le taux de croissance annuel est plus faible que celui qui était prévu dans document d'orientations générales du SCOT puisqu'il est en moyenne de 0,9% par an au lieu des 2,1% prévus. Avec ce taux de croissance réel de 2012, nous arrivons à un accroissement de la population en 2015 de 10707 habitants. Il y a donc 8000 habitants de moins que les 19000 de prévus dans le SCOT.

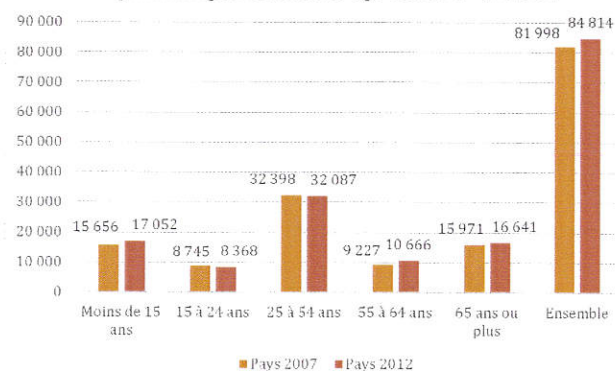
27

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES

Pôles urbains centraux et intermédiaires	Population 2007	Population 2012	Evolution en pourcentage
Pôle urbain central	26567	26383	-1.1%
<i>Dont :</i>			
Fougères	20678	20 040	- 4.1%
Beaucé	1161	1283	+10.5%
Javené	1814	1973	+8.8%
Lécousse	2914	2 987	+2.5%
Saint Brice en Coglès	2 692	2884	+7.1%
Saint-Etienne en Coglès	1 620	1708	+5.4%
Antrain	1 426	1 389	-3.6%
Bazouges La Pérouse	1 853	1 844	-0.5%
Tremblay	1 502	1 537	+2.3%
Saint Aubin du Cormier	3 608	3 570	-1.1%
Livré sur Changeon	1 499	1 674	+11.7%
Saint-Ouen des Alleux	1 229	1 307	+6.3%
Saint-Georges de Reintembault	1 626	1 608	-1.2%
Louvigné du Désert	3 797	3 524	-7.2%

Source : Base de données INSEE

Population par tranche d'âge en 2007 et 2012



Source : Base de données INSEE

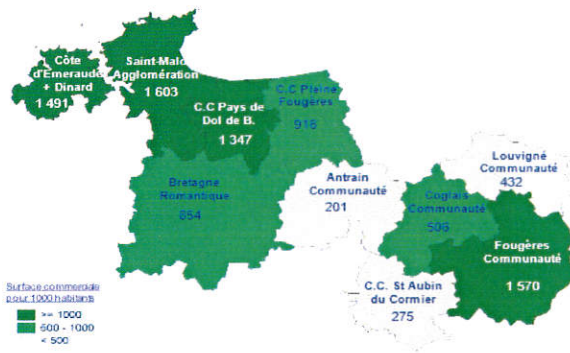
En s'intéressant plus particulièrement aux pôles urbains centraux et intermédiaires du territoire, on observe que le pôle central urbain du Pays de Fougères a vu sa population diminuée de 1,1% entre 2007 et 2012, deux ans après l'approbation du SCoT. Certains pôles urbains intermédiaires tels que Saint-Brices en Coglès et Livré sur Changeon ont eu une augmentation de leurs habitants, alors que d'autres pôles d'équilibres ont connu une baisse de la population

La population globale du Pays de Fougères a augmenté et plus précisément les jeunes de moins de 15 ans et les personnes entre 55 et 64 ans. Néanmoins, les catégories de 15 à 24 ans et de 25 à 54 ans, c'est-à-dire les catégories des personnes en âge de travailler ont légèrement diminué.

28

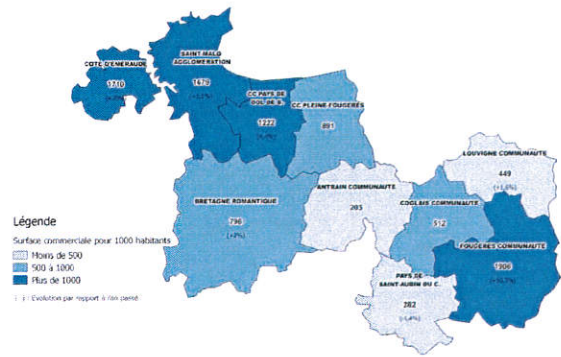
EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Densité commerciale



Source : Rapport d'activité de la CCI Saint Malo Fougères en 2012

Densité commerciale



Source : Rapport d'activité de la CCI Saint Malo Fougères en 2014

La densité commerciale a augmenté par rapport à 2012, mais reste faible par rapport au reste du territoire puisque seul le pôle aggloméré de Fougères à une surface commerciale de plus de 1000m² / 1000 habitants.

29

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Orientation n°7 : Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins de tous les ménages et répondre aux enjeux de solidarité territoriale

OBJECTIFS DU SCOT

- Améliorer l'offre de logements sociaux

INDICATEURS

- Aides à la réhabilitation et à la rénovation de logements

Aides à la réhabilitation et à la rénovation de logements

Les communautés de communes du Pays de Fougères ont mis en place deux dispositifs permettant la réhabilitation et la rénovation de logements. Ces dispositifs ont, en outre, pour objectif de limiter la création de nouveaux bâtiments et surtout d'augmenter l'offre de logements sociaux.

Le premier dispositif est Le Fonds d'intervention pour l'Habitat. Il sert à aider les communes et les bailleurs sociaux dans des projets de création de lotissements, de réhabilitation de logements locatifs sociaux, pour l'adaptation de l'habitat aux personnes à mobilité réduite. Avec un budget de 183 000 €, il vise à accompagner :

- les créations et réhabilitations de logements locatifs sociaux;
- le développement de l'offre publique foncière ;
- l'adaptation de l'habitat aux personnes à mobilité réduite.

Le deuxième dispositif est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif permet aux propriétaires - occupants ou bailleurs - de rénover leur logement en bénéficiant d'aides financières directes. L'opération avait été lancée en septembre 2012 pour une durée de 3 ans. Elle vient d'être prolongée pour 2 ans (jusqu'en septembre 2017). Les communautés de communes de Fougères, de Louvigné et du Coglais ont déjà mis en place ce dispositif. La communauté de communes de Saint-Aubin étudie, depuis 2014, la possibilité de mettre en place l'OPAH.

Pour Fougères communauté, 270 logements ont eu des rénovations, depuis 2012 et 1,8 millions d'euros de subventions a été donné par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

30

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Orientation n°8 : Guider les communes dans leurs réflexions visant l'identification et la préservation des éléments naturels et paysagers structurants d'une part, des espaces sensibles d'autre part

OBJECTIFS DU SCOT

- Développement des communes maîtrisé
- Si nécessaire, mise en place de politiques d'aménagement intégrées

INDICATEURS

- Nombre de chartes paysagères

L'objectif n'a pas été atteint. Cette démarche sera prise en compte dans la prochaine révision du SCOT.

A noter, un atlas des paysages du département a été réalisé par la DREAL en date du 15 janvier 2015.

31

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Orientation n°9 : Maîtriser le développement urbain pour préserver la ressource foncière, structurer le développement des communes et favoriser les déplacements de courte distance

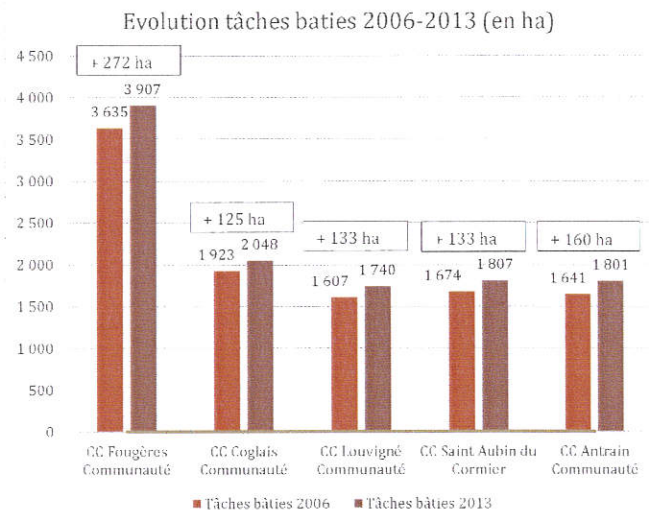
OBJECTIFS DU SCOT

- Consommation d'espace naturel réduite
- Favoriser la rénovation d'espaces déjà urbanisés

INDICATEURS

- Evolution de la tâche bâtie
- Caractéristiques du parc de logements
- Evolution des constructions nouvelles et des constructions sur les bâtiments déjà existants.

Evolution de la tâche bâtie



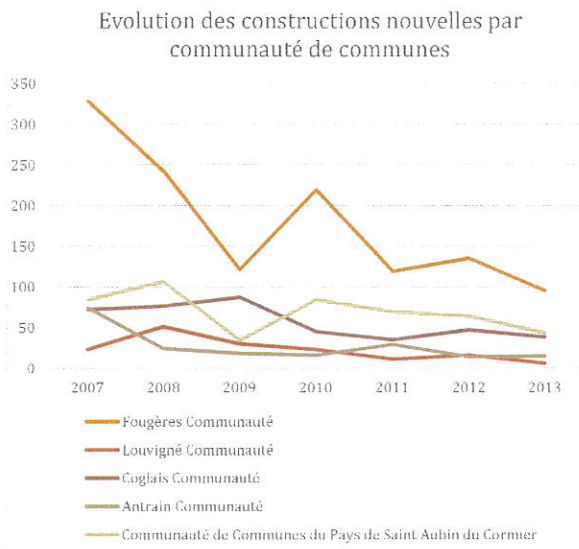
Source : DDTM

Nous remarquons que la tâche bâtie augmente dans tout le Pays de Fougères. De plus, sa variation est supérieure à celle de la population, les constructions augmentent plus vite que le nombre d'habitant.

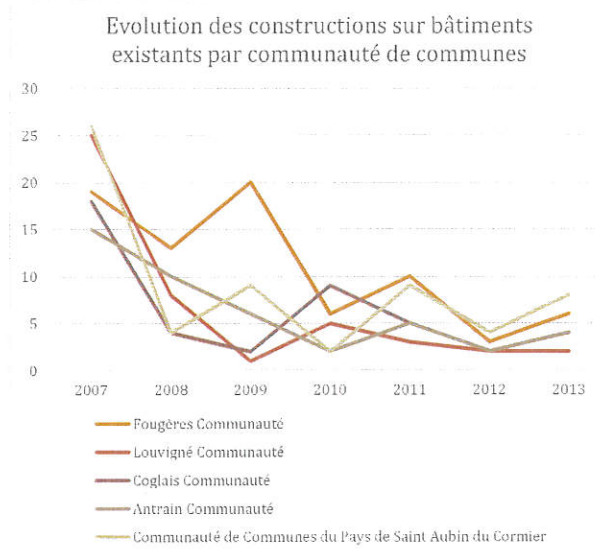
32

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Caractéristiques du parc de logements



Source : Observatoire du Pays de Fougères – données transmises par SITADEL



Source : Observatoire du Pays de Fougères – données transmises par SITADEL

33

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES



Source : Observatoire du Pays de Fougères – données transmises par SITADEL

Le SCoT a donné pour objectif aux communes de prêter attention à leurs développements urbains. Pour cela, il priorisait la rénovation urbaine par rapport aux nouvelles constructions.

Les deux graphiques sur la page précédente montrent que les constructions ont diminuées, dans toutes les communautés de communes entre 2010, année d'approbation du SCOT et 2013. Ainsi, l'encadrement de l'urbanisation, de l'artificialisation est effectif.

L'écart entre les constructions nouvelles et les constructions sur bâtiments existants se réduit mais seulement car le nombre de constructions nouvelles diminue très vite. Le nombre de constructions sur bâtiments existants n'augmente pas ce qui témoigne d'une mauvaise prise en compte du SCOT en matière de rénovation urbaine.

34

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Orientation n°10 : Organiser le développement urbain pour favoriser la qualité de vie des communes et en valoriser l'identité rurale, architecturale et paysagère

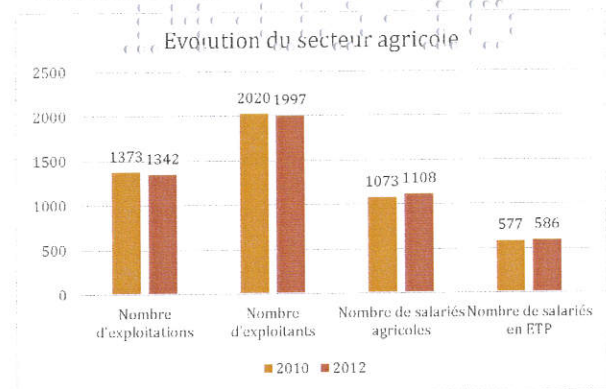
OBJECTIFS DU SCOT

- Maintenir l'activité agricole qui est l'identité du Pays de Fougères
- La préservation du patrimoine paysager

INDICATEURS

- Evolution du secteur agricole
- Recensement des éléments paysagers dit "identitaires"

Evolution du secteur agricole



Source : Base de données INSEE

Entre 2010 et 2012, le nombre d'exploitations et d'exploitants a diminué alors que le nombre de salariés a légèrement augmenté. En revanche, dans le département, la part du Pays de Fougères reste inchangée puisqu'il représente 18% du département en termes d'exploitations et d'exploitants et environ 10% du nombre de total de salarié dans le secteur agricole de l'Ille et Vilaine.

L'objectif de maintenir une identité rurale, agricole est nuancé puisque le secteur agricole a diminué de par la suppression de surfaces agricoles et d'exploitations qui viennent impacter le nombre d'exploitants. Par contre, nous constatons une hausse du nombre d'employés qui n'empêche pas le secteur primaire de représenter moins de 10% de l'emploi dans le Pays de Fougères.

35

EVALUATION DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Recensement des éléments paysagers dit "identitaires"

Le Pays de Fougères est caractérisé par une multitude de paysages. La tourbière de Landemarais qui s'étend sur plus de 25 hectares et qui est classée comme « Tourbière d'intérêt national » et répertoriée dans les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique en est un bon exemple.

Au même titre que la tourbière, le territoire de Fougères Communauté regroupe plusieurs autres sites naturels remarquables (inventoriés au titre des Zones Naturelles d'intérêt faunistique et floristique). C'est le cas de la forêt de Fougères, des Landes de Jaunouse et du Saut Roland.

Des dispositifs de protections de l'environnement et des paysages « identitaires », ainsi que des rénovations de cœur de bourgs sont mis en place pour préserver ce patrimoine paysager.

36

Conclusion

Le bilan du SCOT, qui a été réalisé au travers des 10 Orientations données dans le Document d'Orientation Générale, a permis de faire un état des lieux de la situation démographique, économique, écologique et environnementale et urbaine du Pays de Fougères.

A l'instar de l'ensemble des territoires français, le Pays de Fougères a subi la crise économique de 2008. Le taux de chômage a augmenté. La population a elle aussi augmenté mais moins vite que les prévisions du SCOT.

Au niveau environnemental, des précautions et des dispositifs ont été mis en place afin de lutter contre la pollution et la dégradation du paysage. Cependant, l'aspect rural et agricole des communautés de communes a tout de même été impacté puisque les surfaces agricoles ont diminué et la part du secteur primaire a baissé depuis 2010.

Le SCOT 2010-2020 ne fixait pas d'objectifs précis à atteindre ce qui a compliqué l'évaluation du document. En outre, en l'absence d'indicateurs mesurés et mesurables, pour percevoir l'évolution du territoire depuis 2010. Enfin, les chiffres de l'INSEE de 2015 n'étant pas encore publiés, l'évaluation du SCOT s'est basée principalement sur les chiffres de 2012 ce qui tend à remettre en cause certaines données.

L'analyse des résultats de l'application du SCOT, déclinée plus particulièrement à travers ses 10 orientations générales fait apparaître la nécessité d'engager une nouvelle réflexion prenant en compte les orientations législatives, les enjeux fixés par l'Etat et les acteurs du territoire pour le SCOT du Pays de Fougères, tout en prenant en compte les évolutions sociodémographiques, environnementales et réglementaires.